

CTM

finances  
**Solidaires****« Presque » sans surprise ?****PLF 2022 = - 1 498 emplois**

Si on résume à grands traits, Bercy est toujours en phase d'attrition ... mais moins violente ! (n'est-ce pas là le début du bonheur?!?)

Ainsi, la masse salariale du Ministère se rétracte encore, mais moins que l'année dernière (- 1 % contre 1,4 en 2021). De même, Bercy ne supprimera « que » 1 498 emplois au global (suppressions / créations), contre 2 135 cette année. Il est à noter néanmoins que, lorsque l'État supprime 5 emplois, 4 d'entre eux le sont à Bercy, voire même à la DGFIP. En effet, c'est encore cette dernière qui subit l'impact de plein fouet, avec 1 506 emplois perdus.

➤ La Douane continue sa chute en plafond d'emplois, mais est préservée en termes de créations effectives (+33). L'INSEE perd son lot « habituel », avec le même chiffre chaque année (- 67).

➤ La DGCCRF, de plus en plus écartelée entre Bercy et les préfets est maintenue au même chiffre (avec 18 créations ... que la Douane lui rafle aussi sec par un mystérieux transfert de mission).

➤ L'administration centrale (SG) continue à perdre pas mal de plumes et cède des emplois (421) au Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique. Tout un symbole, en quelque sorte...

*Un Comité Ministériel s'est réuni le 16 novembre dernier. L'instance est, en principe, assez solennelle, dans la mesure où elle donne lieu à une présentation du projet de loi de finances pour 2022, assurée en général par les ministres eux-mêmes.*

*Nous avons pu voir Bruno LEMAIRE ... mais sur un panneau publicitaire vantant son dernier ouvrage (« un éternel soleil »), opus destiné à réveiller l'optimisme ...). C'est à se demander si nous n'aurions pas du nous faufiler discrètement dans une séance de dédicace pour avoir une petite chance d'échanger avec notre ministre de plein exercice ...*

*Il a donc été suppléé par le ministre délégué aux Comptes Publics, Olivier DUSSOPT, qui a pris les rênes de la réunion, accompagné par la secrétaire générale, les directeur(ice)s généraux(les) et responsables administratifs.*

*Face au climat assez dégradé à titre général, et au peu de temps que les ministres pouvaient réserver au CTM les fédérations avaient adressé en octobre dernier un courrier préparatoire, reprenant sept axes sur lesquels nous attendions des réponses, voire une forme de souffle, propre à sortir autant que faire se peut de l'ambiance précitée.*

*Nous n'allons pas tourner autour du pot : même si nous ne nous attendions pas à un monde repeint en rose, nous restons singulièrement sur notre faim... Cerise, sur le gâteau, avant de bondir hors de son siège, O. Dussopt nous a gratifiés d'une sortie, qui en a laisser pantois et pantoise plus d'un.e ! (voir page 3).*

D'autres ajustements techniques et changements de périmètre sont également opérés, mais qui n'auront pas ou peu d'influence sur votre vie réelle.

En grandes masses, le Ministère aura donc le visage suivant :  
(exprimé en Plafond Autorisé d'Emplois (PAE) et par programme.

	2022	2021
Ministère MEFR	128 778	130539
Programme 156 (DGFIP)	96 369	97 358
Programme 302 (DGDDI)	16 889	16 965
Programme 218 (SG)	4 964	5 537
Programme 220 (INSEE)	5 044	5111
Programme 134 (Développement des entreprises et régulation) dont :	4 448	4 132
DGCCRF	-2 812	-2 831
DGE	-1 117	-1 184

## Des mesures spécifiques mais pour tout le monde

Il y a là essentiellement deux choses :  
- ie ministre salue l'accord conclu le 22/10 à la DGFiP et souligne un exercice réussi de dialogue social

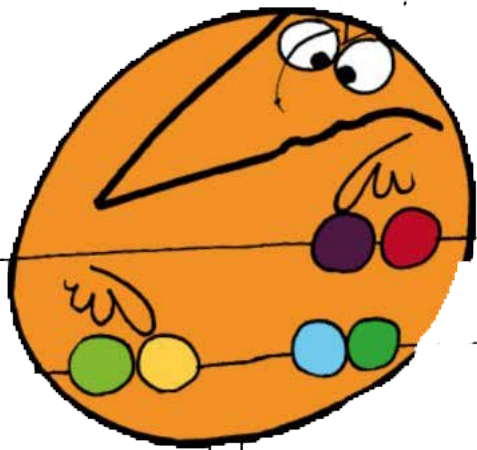
- à l'instar de sa « grande sœur », la DGD-DI fera aussi l'objet d'un « contrat » (non, non, rien à voir avec l'emploi d'un tueur à gages qui pourrait s'occuper du futur de cette direction ! Quoique ...).

Plus sérieusement, ce contrat, étalé sur 4 ans, prévoira une trajectoire pour cette direction dont le périmètre est plus que chamboulé. Il traitera tant des missions que des moyens et sera dévoilé fin novembre – début décembre.

## Des droits syndicaux

Soucieux de s'attirer les bonnes grâces des fédérations (sur ce plan, il va tout casser en 5 minutes juste avant de partir ...) et d'afficher une image de grand promoteur du dialogue social, O. Dussopt nous promet rien moins que Byzance.

Ainsi, le volume des droits 2021 sont reconduits pour 2022. Le report en 2022 des droits non utilisés en 2021 se fera à hauteur de 38 ETP. Bon, il est vrai qu'entre une crise sanitaire qui n'en finit plus et les élections professionnelles qui s'approchent un peu (décembre 2022), il aurait été pour le moins incohérent de nous soumettre à un régime d'austérité pour 2022. Toutefois, l'enthousiasme est très vite douché : le ministre précise que le geste est fait " à titre exceptionnel " et n'est pas reconductible ». (...)



## Des mesures Fonction publique

Mesure un peu plus « souriante » : un sort spécifique est réservé à la catégorie C.

Le ministre a confirmé une revalorisation pour la catégorie C, portant sur 22 points. Par ailleurs, la durée de la carrière est réduite de 5 ans et passe de 25 à 20 ans, et après ....

Et toujours rien sur le dégel du point d'indice (bloqué depuis 10 ans).

Enfin il rappelle le geste consenti pour la protection sociale complémentaire (les 15 euros par mois à partir de janvier 2022), en précisant l'enveloppe globale (22 millions d'euros).

Des petits gestes qui tombent l'année des élections présidentielles et législatives... mais qui ne front pas oublier un quinquennat de destruction du service public en général et de Bercy en particulier !

## Un discours bien en deçà des attentes

Au final, le ministre nous indique qu'une réponse écrite à notre interpellation commune nous sera adressée. Globalement, nous ne sommes pas vraiment surpris de ce qui nous a été annoncé.

Le seul élément surprenant (et consternant) vient, en fait, d'un propos du ministre, sur lequel nous revenons dans l'encadré ci-dessous.

L'élément le plus positif est le coup de pouce à la catégorie C, car on peut l'inscrire dans une politique de réduction des inégalités, politique dont ce Gouvernement n'est pourtant pas le champion toutes catégories (oui, oui, nous critiquons l'action gouvernementale – quelle outrecuidance ! Cf. ci-contre).

Sur les 7 axes que nous avons identifiés, nous ne distinguons une vraie « variation » que sur le 7ème, à savoir le dialogue social. Et encore, la question est limitée au volume des droits, ne revêt qu'un caractère temporaire et n'emporte pas vraiment d'évolution majeure en termes de portée du dialogue social. Bref rien sur le fond !

Pour l'essentiel, le Gouvernement déroule sa copie s'agissant de Bercy. Et pouvons le tourner comme nous voulons les deux maîtres mots demeurent : **suppressions d'emplois et restructurations**. Ce n'est pas toute la politique qui est imposée à ce Ministère, mais cela en reste en tout cas la destinée majeure. Nous voyons bien que Bercy demeure une variable d'ajustement, quand nous constatons que nos gouvernants ne veulent plus ou n'osent plus toucher d'autres secteurs.

Pour **Solidaires Finances**, c'est largement une politique de « raréfaction » de l'État, si nous pouvons nous permettre ce qualificatif que tout le monde comprendra aisément. Pourtant, la crise sanitaire et ses diverses implications ont montré à quel point un outil de régulation, d'intervention et de protection est fondamental ...

## Se retrancher derrière l'invective....

## ... pour éviter de répondre sur le fond !

Mais on s'égare, car il ne faut plus parler de politique générale au niveau du Comité Technique Ministériel. En effet, M. Dussopt trouve cela complètement déplacé. Et de toutes façons, le Gouvernement a la légitimité des urnes (sic). Les syndicats ne seraient là que pour s'occuper des conditions de travail. C'est ce qu'il nous a dit avant de filer prestement. Non sans avoir ajouté que nos propos étaient « caricaturaux », en citant trois exemples : « funeste » - « destruction » - « préjudice subi ». Donc, si on suit notre grand argentier, cela donne la chose suivante :

- Si votre mission est supprimée ou très largement réduite : ce n'est pas funeste.
- Si votre direction est, par voie de conséquence, très largement touchée : ce n'est pas de la destruction.
- Si, enfin, en raison de tout cela, votre poste est supprimé et une mobilité subie vous est imposée : vous ne subissez pas de préjudice.

S'agissant des mots justement, pour notre part, nous hésitons entre « surréaliste » et « complètement inacceptable ». Voire les deux.

Tout le monde a le droit d'avoir un écart de langage. Mais, dans ce cas, on essaie de rectifier le tir assez rapidement, en commençant éventuellement par faire amende honorable. Nous allons bien voir. Si ce n'est pas le cas, ce que M. Dussopt range derrière le mot dialogue social sera très clair pour tout le monde. De même, nous distinguerons nettement ce qu'il met dans la notion de respect des gens qui lui font face et de ce - et ceux / celles - que ces derniers représentent.

Simple précision au passage : nous sommes élu(e)s aussi, cher Monsieur, et par un corps électoral dont la participation est, jusqu'à nouvel ordre, infiniment supérieure à celle des élections politiques, malgré le zèle mis par son Gouvernement « légitime » à casser ce lien fort, au travers de la Loi de Transformation de la fonction publique entre autres.

Il n'est pas non plus complètement excessif de dire qu'il est aussi-là question de dignité et de hauteur de la fonction. Il semble que ces quelques minutes avant départ n'en aient pas été complètement empreintes ...

Après le départ du ministre (et quelques instants de flottement suite à sa sortie, tant physique que verbale), la réunion s'est poursuivie sous la présidence de la secrétaire générale du Ministère.

## Un arrêté pour information

### ➤ Mise en œuvre d'une médiation RH au MEFR

Pour *Solidaires finances*, la mise en place à titre expérimentale du médiateur, illustre particulièrement bien ce que nous avons dit dans notre propos liminaire sur la qualité du dialogue social : des documents transmis tardivement, des réunions mal menées, des capacités d'échanges extrêmement limitées.

Et puisque ce sujet n'a pas eu de groupe de travail conclusif, disparu dans les changements de l'agenda social, nous sommes donc réduits à redire ce que nous avons déjà dit sur ce projet.

Nous n'avons rien contre la médiation, mais ici le concept de médiation est totalement dénaturé : il n'est prévu que pour pallier la disparition des missions des CAP.

Alors que ce dispositif pourrait s'avérer particulièrement utile dans les cas par exemple de conflits ou de tensions entre des personnes dans les services, il sera « limité » aux questions traitées auparavant par les CAP et encore, pas toutes. Il n'y aura pas de décisions à proprement parler mais un vague PV qui n'engagera personne, ni le médiateur, ni l'agent.e, ni l'administration concernée...

Cette procédure ne sera pas non plus suspensive des autres types de recours.

Alors, pourquoi ? A quoi ça va servir ? Nous sommes très dubitatifs sur ce qui s'apparente à un gadget soi-disant innovant qui enferme un peu plus les agent.e.s dans des tête-à-tête stériles et dans le chacun.e pour soi !



## Un arrêté pour avis

### ➤ Aménagement et réduction du temps de travail au SNE

Il s'agit en fait d'une modification réglementaire concernant 80 agent.e.s de catégorie A de la DGCCRF du Service National des Enquêtes et leur passage au forfait-jours (à l'instar de la plupart des autres services d'investigation et de contrôle du Ministère).

Pour **Solidaires Finances** si le projet d'arrêté soumis à l'avis du CTM permettra d'ajouter les enquêteurs du service national des enquêtes à la liste des personnels pouvant relever d'un régime forfaitaire de temps de travail, aux côtés des Inspecteurs vérificateurs et des agents (inspecteur, B ou C) des brigades de contrôle et de recherche de la DGFIP, ou encore des enquêteurs et des agents des recherches de la DNRED à la douane.

Ce régime de temps de travail leur est en réalité appliqué depuis la publication de la procédure relative au temps de travail en administration centrale et dans les trois SCN de la DGCCRF, le ... 1er février 2020 !

Si cet arrêté donnera une base juridique transparente moins contestable à l'application du forfait aux enquêtrices et enquêteurs de SNE, **Solidaires Finances** revendique toutefois qu'il leur soit laissé la possibilité d'opter pour les régimes variables, ce que la DGCCRF entend supprimer via une modification de sa procédure... s'octroyant ainsi la possibilité d'exercer une petite mesure de rétorsion contre la contestation au comité technique face à la mouture originelle de son texte !

**Solidaires Finances** s'est abstenue sur cet arrêté ainsi que les autres fédérations.

## Questions Diverses

Citons ici les points suivants :

- le budget ministériel l'Hygiène Santé Sécurité et conditions de travail ne sera pas mis à contribution pour réaliser le volet de la DGFIP sur le cadre de vie au travail ;
- le dossier de l'amiante : un groupe de travail se réunira le 3 décembre ;
- l'action sociale : réponse : « on y travaille ... » (NDLR : oui, mais à quoi, au fond ?) ;
- le service des retraites de l'État : pas de décision prise à ce jour ;
- l'outil de suivi social (RSU : Rapport Social Unique) : les travaux se poursuivent au travers de différents groupes de travail, dont le plus récent s'est tenu fin octobre .

